



Le 7 avril 2026
À L'Argentière-La Bessée

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE SERRE-PONÇON
Madame la Présidente
14, espace Delaroche
05200 EMBRUN

RÉFÉRENCES

CDA-YA-JP- MH -2026- 0075

**Procédure d'élaboration – Schéma de Cohérence Territoriale
de Serre-Ponçon**

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU PAYS
DES ÉCRINS

Maison du Canton
404 Avenue Général de
Gaulle 05120 L'Argentière-
La Bessée
04 94 23 11 17
info@cc-paysdesecrins.com

Madame la Présidente,

Par courrier reçu dans mes services le 23 janvier 2026 et conformément aux dispositions de l'article L.143-20 du code de l'urbanisme, j'ai bien pris connaissance du projet de Schéma de Cohérence Territoriale de Serre-Ponçon arrêté en conseil communautaire en date du 9 décembre 2025.

Aussi, après analyse du dossier, je vous informe que je n'ai pas d'observation à formuler.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes respectueuses considérations.

Cyrille DRUJON D'ASTROS,
Président de la Communauté
de Communes du Pays des Ecrins